

LOI  
Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (1).

NOR: INTX0200145L

**TITRE Ier : DISPOSITIONS RELATIVES AUX FORCES DE SECURITE INTERIEURE ET A LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**Chapitre Ier : Dispositions relatives aux missions de l'Etat et à l'association des collectivités territoriales en matière de sécurité intérieure.**

**Article 1**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 - art. 1 (VT)
- Modifie Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 - art., v. init.

**Chapitre II : Dispositions relatives aux pouvoirs des préfets en matière de sécurité intérieure.**

**Article 2**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°82-213 du 2 mars 1982 - art. 34 (M)
- Modifie Loi n°82-213 du 2 mars 1982 - art. 34 (VT)

**Article 3**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2215-1 (M)
- Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2215-1 (V)

**Chapitre III : De la réserve civile de la police nationale. (abrogé)**

**Chapitre III : De la réserve civile de la police nationale et du service volontaire citoyen de la police et de la gendarmerie nationales**

**Section 1 : De la réserve civile de la police nationale.**

## **Section 2 : Du service volontaire citoyen de la police et de la gendarmerie nationales (abrogé)**

### **Chapitre IV : Dispositions relatives aux investigations judiciaires.**

#### **Article 8**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 15-1 (V)
- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 16 (M)
- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 18 (M)
- Modifie Code de procédure pénale - art. 15-1 (V)
- Modifie Code de procédure pénale - art. 16 (V)
- Modifie Code de procédure pénale - art. 18 (V)

#### **Article 9**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 20-1 (V)
- Crée Code de procédure pénale - art. 20-1 (V)

#### **Article 10**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 78-2 (MMN)
- Modifie Code de procédure pénale - art. 78-2 (V)

#### **Article 11**

A modifié les dispositions suivantes :

- Abroge Loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 - art. 23
- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 78-2-2 (M)
- Modifie Code de procédure pénale - art. 78-2-2 (VT)

#### **Article 12**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 78-2-3 (V)
- Crée Code de procédure pénale - art. 78-2-3 (V)

#### **Article 13**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 78-2-4 (V)
- Crée Code de procédure pénale - art. 78-2-4 (V)

#### **Article 14**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code des douanes - art. 414 (V)
- Modifie Code des douanes - art. 414 (V)

### **Article 15**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code des douanes - art. 324 (V)
- Modifie Code des douanes - art. 324 (V)

### **Article 16**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 166 (M)
- Modifie Code de procédure pénale - art. 166 (V)

### **Article 17**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code de procédure pénale - art. 57-1 (V)
- Crée Code de procédure pénale - art. 76-3 (V)
- Crée Code de procédure pénale - art. 97-1 (V)

### **Article 18**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code de procédure pénale - art. 151-1-1 (T)
- Crée Code de procédure pénale - art. 60-1 (V)
- Crée Code de procédure pénale - art. 77-1-1 (V)

### **Article 19**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 63-1 (M)
- Modifie Code de procédure pénale - art. 63-1 (V)

### **Article 20**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code des postes et des communications électroni... - art. L32-3-1 (T)
- Modifie Code des postes et des communications électronique - art. L32-3-1 (M)

## **Chapitre V : Dispositions relatives aux traitements automatisés d'informations.**

### **Article 22**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 - art. 39 (M)
- Modifie Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 - art. 39 (V)

### **Article 23**

- Modifié par LOI n°2011-267 du 14 mars 2011 - art. 11
- II.-Paragraphe modificateur

### **Article 25**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 - art. 17-1 (V)
- Modifie Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 - art. 17-1 (VT)
- Abroge Loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 - art. 28

### **Article 27**

L'inscription des véhicules au fichier national des véhicules volés doit être effectuée dans les meilleurs délais après le dépôt de plainte.

NOTA:

Loi 2003-239 du 18 mars 2003 art. 131 : les dispositions du présent article sont applicables à Mayotte.

## **Chapitre VI : Dispositions relatives aux moyens de police technique et scientifique.**

### **Article 28**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 706-47-1 (M)
- Crée Code de procédure pénale - art. 706-47-1 (V)

### **Article 29**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 706-54 (V)
- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 706-55 (M)
- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 706-56 (M)
- Crée Code de procédure pénale - art. 706-54 (V)
- Crée Code de procédure pénale - art. 706-55 (V)
- Crée Code de procédure pénale - art. 706-56 (V)

### **Article 30**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code de procédure pénale - art. 154-1 (V)
- Crée Code de procédure pénale - art. 55-1 (V)
- Crée Code de procédure pénale - art. 76-2 (V)

## **Chapitre VII : Dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme.**

### **Article 31**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 - art. 22 (V)
- Modifie Loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 - art. 22 (V)

### **Chapitre VIII : Dispositions relatives à la lutte contre la traite des êtres humains et le proxénétisme.**

### **Article 32**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code pénal - art. 225-4-1 (M)
- Crée Code pénal - art. 225-4-1 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-4-2 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-4-2 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-4-3 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-4-3 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-4-4 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-4-4 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-4-5 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-4-5 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-4-6 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-4-6 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-4-7 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-4-7 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-4-8 (Ab)
- Crée Code pénal - art. 225-4-8 (Ab)

### **Article 33**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code pénal - art. 225-13 (V)
- Modifie Code pénal - art. 225-13 (V)

### **Article 34**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code pénal - art. 225-14 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-14 (V)

### **Article 35**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code pénal - art. 225-15 (V)
- Modifie Code pénal - art. 225-15 (V)

### **Article 36**

A modifié les dispositions suivantes :

- Créé Code pénal - art. 225-15-1 (V)
- Créé Code pénal - art. 225-15-1 (V)

### **Article 37**

A modifié les dispositions suivantes :

- Créé Code pénal - art. 225-25 (M)
- Créé Code pénal - art. 225-25 (V)

### **Article 38**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 8 (M)
- Modifie Code de procédure pénale - art. 8 (V)

### **Article 39**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 706-30 (Ab)
- Modifie Code de procédure pénale - art. 706-30 (Ab)

### **Article 40**

A modifié les dispositions suivantes :

- Créé CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 706-36-1 (Ab)
- Créé Code de procédure pénale - art. 706-36-1 (Ab)

### **Article 41**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code du travail - art. L611-1 (Ab)
- Modifie Code du travail - art. L611-1 (M)

### **Article 42**

Toute personne victime de l'exploitation de la prostitution doit bénéficier d'un système de protection et d'assistance, assuré et coordonné par l'administration en collaboration active avec les divers services d'interventions sociales.

### **Article 43**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de l'action sociale et des familles - art. L345-1 (M)
- Modifie Code de l'action sociale et des familles - art. L345-1 (V)

### **Article 44**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code pénal - art. 227-15 (M)
- Modifie Code pénal - art. 227-15 (V)

#### **Article 45**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code pénal - art. 421-2-3 (V)
- Crée Code pénal - art. 421-2-3 (V)

#### **Article 46**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code du travail - art. L362-3 (Ab)
- Modifie Code du travail - art. L362-3 (M)

### **Chapitre IX : Dispositions relatives à la lutte contre l'homophobie.**

#### **Article 47**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code pénal - art. 132-77 (M)
- Crée Code pénal - art. 132-77 (V)
- Modifie Code pénal - art. 221-4 (M)
- Modifie Code pénal - art. 222-10 (M)
- Modifie Code pénal - art. 222-12 (M)
- Modifie Code pénal - art. 222-13 (M)
- Modifie Code pénal - art. 222-24 (M)
- Modifie Code pénal - art. 222-3 (M)
- Modifie Code pénal - art. 222-30 (M)
- Modifie Code pénal - art. 222-8 (M)

### **Chapitre X : Dispositions relatives à la tranquillité et à la sécurité publiques.**

#### **Article 48**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code pénal - art. 131-4 (V)
- Modifie Code pénal - art. 131-4 (V)

#### **Article 49**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code pénal - art. 222-16 (V)
- Modifie Code pénal - art. 222-16 (V)

#### **Article 50**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code pénal - art. 225-10-1 (V)
- Modifie Code pénal - art. 225-12-1 (V)

- Modifie Code pénal - art. 225-12-2 (V)

### **Article 51**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code pénal - art. 225-10 (V)
- Modifie Code pénal - art. 225-10 (V)

### **Article 52**

A compter de 2004, le Gouvernement déposera chaque année sur le bureau de l'Assemblée nationale et sur celui du Sénat, à l'ouverture de la session ordinaire, un rapport faisant état de l'évolution de la situation démographique, sanitaire et sociale des personnes prostituées ainsi que des moyens dont disposent les associations et les organismes qui leur viennent en aide.

### **Article 53**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code pénal - art. 322-15-1 (V)
- Crée Code pénal - art. 322-4-1 (V)

### **Article 54**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 - art. 1 (V)
- Modifie Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 - art. 1 (V)

### **Article 55**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 - art. 9 (M)
- Modifie Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 - art. 9 (V)

### **Article 56**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 - art. 9 (M)
- Modifie Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 - art. 9 (V)

### **Article 57**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code pénal - art. 313-6-1 (V)

### **Article 58**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 - art. 9-1 (M)

- Créé Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 - art. 9-1 (V)

### **Article 59**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code pénal - art. 433-3 (M)
- Modifie Code pénal - art. 433-3 (V)

### **Article 60**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code pénal - art. 221-4 (V)
- Modifie Code pénal - art. 222-10 (M)
- Modifie Code pénal - art. 222-10 (V)
- Modifie Code pénal - art. 222-12 (M)
- Modifie Code pénal - art. 222-12 (V)
- Modifie Code pénal - art. 222-13 (M)
- Modifie Code pénal - art. 222-13 (V)
- Modifie Code pénal - art. 222-3 (M)
- Modifie Code pénal - art. 222-3 (V)
- Modifie Code pénal - art. 222-8 (M)
- Modifie Code pénal - art. 222-8 (V)

### **Article 61**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L126-2 (V)
- Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L126-2 (V)
- Créé Code de la construction et de l'habitation. - art. L126-3 (M)
- Créé Code de la construction et de l'habitation. - art. L126-3 (V)

### **Article 62**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2212-5 (M)
- Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2212-5 (T)

### **Article 63**

A modifié les dispositions suivantes :

- Créé CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 2-20 (V)
- Créé Code de procédure pénale - art. 2-20 (V)

### **Article 64**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code du travail - art. L261-3 (Ab)
- Modifie Code du travail - art. L261-3 (AbD)
- Créé Code pénal - art. 225-12-5 (V)
- Créé Code pénal - art. 225-12-5 (V)
- Créé Code pénal - art. 225-12-6 (V)
- Créé Code pénal - art. 225-12-6 (V)

- Crée Code pénal - art. 225-12-7 (V)
- Crée Code pénal - art. 225-12-7 (V)
- Modifie Code pénal - art. 225-20 (M)
- Modifie Code pénal - art. 225-20 (V)
- Modifie Code pénal - art. 225-21 (V)
- Modifie Code pénal - art. 225-21 (V)
- Abroge Code pénal - art. 227-20 (Ab)
- Abroge Code pénal - art. 227-20 (Ab)

### **Article 65**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code pénal - art. 312-12-1 (V)
- Crée Code pénal - art. 312-12-1 (V)

### **Article 66**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code général des collectivités territoriales - art. L2215-6 (V)
- Crée Code général des collectivités territoriales - art. L2215-6 (VT)

### **Article 67**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code général des collectivités territoriales - art. L2215-7 (VT)
- Crée Code général des collectivités territoriales - art. L2215-7 (VT)

### **Article 68**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2512-14 (V)
- Crée Code général des collectivités territoriales - art. L2512-14-1 (V)

### **Article 69**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code général des collectivités territoriales - art. L2512-14-2 (VT)
- Crée Code général des collectivités territoriales - art. L2512-14-2 (VT)

### **Article 70**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code de la construction et de l'habitation. - art. L123-4 (V)
- Crée Code de la construction et de l'habitation. - art. L123-4 (V)

### **Article 71**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de la consommation - art. L217-2 (V)
- Modifie Code de la consommation - art. L217-2 (V)

### **Article 72**

## I. - Paragraphe modificateur

II. - Les présentes dispositions entreront en application pour le territoire métropolitain le 1er janvier 2004. En tant que de besoin, les modalités d'application en seront fixées par décret en Conseil d'Etat.

### **Article 73**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code pénal - art. 434-35 (V)
- Modifie Code pénal - art. 434-35 (V)
- Crée Code pénal - art. 434-35-1 (V)
- Crée Code pénal - art. 434-35-1 (V)

### **Article 74**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code des postes et des communications électroni... - art. L35-5 (V)
- Modifie Code des postes et des communications électronique - art. L35-5 (M)

### **Article 75**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945 - art. 12 (Ab)
- Modifie Ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945 - art. 12 (M)
- Modifie Ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945 - art. 21 (M)
- Modifie Ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945 - art. 22 (Ab)
- Modifie Ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945 - art. 22 (M)

### **Article 77**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de la route. - art. L221-2 (MMN)
- Modifie Code de la route. - art. L221-2 (V)

### **Article 78**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code de l'aviation civile - art. L322-5 (Ab)
- Modifie Code de l'aviation civile - art. L322-5 (V)
- Crée Code de l'aviation civile - art. L330-10 (Ab)
- Modifie Code de l'aviation civile - art. L330-10 (VT)
- Modifie Code pénal - art. 222-12 (M)
- Modifie Code pénal - art. 222-12 (V)
- Modifie Code pénal - art. 222-13 (M)
- Modifie Code pénal - art. 222-13 (V)

### **Article 79**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 - art. 42-11 (Ab)
- Modifie Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 - art. 42-11 (Ab)

## **TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARMES ET AUX MUNITIONS.**

### **Article 80**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret du 18 avril 1939 (Ab)
- Modifie Décret n°1939-04-18 du 18 avril 1939 - art. 15 (Ab)

### **Article 81**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret du 18 avril 1939 (Ab)
- Crée Décret n°1939-04-18 du 18 avril 1939 - art. 15-2 (Ab)

### **Article 82**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret du 18 avril 1939 (Ab)
- Modifie Décret n°1939-04-18 du 18 avril 1939 - art. 18 (Ab)

### **Article 83**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret du 18 avril 1939 (Ab)
- Modifie Décret n°1939-04-18 du 18 avril 1939 - art. 19-1 (Ab)
- Transfère Décret n°1939-04-18 du 18 avril 1939 - art. 19-2 (Ab)

### **Article 84**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret du 18 avril 1939 (Ab)
- Modifie Décret n°1939-04-18 du 18 avril 1939 - art. 28 (Ab)
- Modifie Décret n°1939-04-18 du 18 avril 1939 - art. 35 (Ab)

### **Article 85**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code pénal - art. 226-14 (M)
- Modifie Code pénal - art. 226-14 (V)

## **TITRE III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX POUVOIRS DES MAIRES, DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES.**

### **Article 86**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de la route. - art. L225-5 (V)
- Modifie Code de la route. - art. L330-2 (V)

### **Article 87**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de la route. - art. L325-1 (V)
- Modifie Code de la route. - art. L325-12 (V)

### **Article 88**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code de la route. - art. L325-13 (V)
- Crée Code de la route. - art. L325-13 (V)

### **Article 89**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de la route. - art. L325-2 (V)

### **Article 90**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 21 (M)
- Modifie Code de procédure pénale - art. 21 (V)

### **Article 91**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de l'environnement - art. L332-2 (V)
- Modifie Code de l'environnement - art. L332-20 (V)
- Modifie Code de l'environnement - art. L415-1 (V)
- Modifie Code de l'environnement - art. L415-1 (VT)

### **Article 92**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2542-1 (M)
- Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2542-1 (V)

### **Article 93**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 27 (V)
- Modifie Code de procédure pénale - art. 27 (V)

## **TITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACTIVITES DE SECURITE PRIVEE.**

### **Article 94**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 1 (M)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 1 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 10 (V)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 12 (V)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 13 (V)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 14 (AbD)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 14-1 (AbD)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 14-2 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 15 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 16 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 2 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 3 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 4 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 5 (M)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 6 (M)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 7 (V)

## **Article 95**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11-2 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11-2 (VT)

## **Article 96**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 3-1 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 3-1 (VT)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 3-2 (M)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 3-2 (VT)
- Abroge Loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 - art. 27

## **Article 97**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 6-1 (AbD)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 6-2 (AbD)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 9-1 (VT)

## **Article 98**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11-1 (Ab)
- Abroge Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 17 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 18 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 19 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 9 (VT)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 9-1 (AbD)

## **Article 99**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11-1 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 18 (AbD)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 19 (AbD)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 9 (AbD)

## **Article 100**

Les autorisations accordées antérieurement à la date de publication de la présente loi sur le fondement de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 précitée restent en vigueur, sous réserve de la production des renseignements mentionnés au second alinéa du I de l'article 7 de la même loi, dans un délai de six mois à compter de cette date.

## **Article 101**

- Modifié par Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 - art. 78 JORF 7 mars 2007

Le décret en Conseil d'Etat prévu au 8° de l'article 5 et au 4° de l'article 6 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 précitée fixe les conditions dans lesquelles une personne exerçant une activité mentionnée à l'article 1er de la même loi informe ses salariés de la nécessité de se mettre en conformité avec les exigences d'aptitude professionnelle posées par ce décret ainsi que les conditions dans lesquelles, dans un délai de trois ans à compter de la publication dudit décret, les dirigeants, les personnes exerçant à titre individuel et les salariés doivent obtenir les titres requis ou, en raison de l'exercice continu de leur profession pendant une durée déterminée, la reconnaissance d'une aptitude équivalente.

## **Article 102**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 20 (VT)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 21 (V)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 22 (M)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 23 (M)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 24 (VT)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 25 (V)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 26 (V)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 27 (VT)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 28 (V)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 29 (VT)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 30 (V)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 31 (V)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 32 (VT)
- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 33 (VT)

## **Article 103**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 1 (M)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 10 (V)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11-1 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11-2 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11-3 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11-4 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 12 (V)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 13 (V)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 14 (AbD)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 15 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 16 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 16-1 (V)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 18 (AbD)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 19 (AbD)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 2 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 3 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 3-1 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 4 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 5 (M)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 6 (M)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 7 (V)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 8 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 9 (AbD)

## **Article 104**

Les autorisations accordées antérieurement à la date de publication de la présente loi sur le fondement de l'article 2 de la loi n° 891 du 28 septembre 1942 réglementant l'exercice de l'activité des agents privés de recherches restent en vigueur, sous réserve de la production des renseignements mentionnés au second alinéa du I de l'article 25 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 précitée, dans un délai de six mois à compter de cette date.

## **Article 105**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 1 (M)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 10 (V)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11-1 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11-2 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11-3 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 11-4 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 12 (V)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 13 (V)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 14 (AbD)

- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 15 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 16 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 16-1 (V)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 18 (AbD)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 19 (AbD)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 2 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 3 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 3-1 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 4 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 5 (M)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 6 (M)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 7 (V)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 8 (VT)
- Modifie Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 9 (AbD)

### **Article 106**

- Modifié par Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 - art. 78 JORF 7 mars 2007

Le décret en Conseil d'Etat prévu au 7° de l'article 22 et au 5° de l'article 23 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 précitée fixe les conditions dans lesquelles une personne exerçant une activité mentionnée à l'article 20 de cette loi informe ses salariés de la nécessité de se mettre en conformité avec les exigences d'aptitude professionnelle posées par ce décret ainsi que les conditions dans lesquelles, dans un délai de trois ans à compter de la publication dudit décret, les dirigeants, les personnes exerçant à titre individuel et les salariés doivent obtenir les titres requis ou, en raison de l'exercice continu de leur profession, pendant une durée déterminée, la reconnaissance d'une aptitude équivalente.

### **Article 107**

A modifié les dispositions suivantes :

- Abroge Loi n°42-891 du 28 septembre 1942
- Abroge Loi n°42-891 du 28 septembre 1942 - art. 1 (Ab)
- Abroge Loi n°42-891 du 28 septembre 1942 - art. 2 (Ab)
- Abroge Loi n°42-891 du 28 septembre 1942 - art. 3 (Ab)
- Abroge Loi n°42-891 du 28 septembre 1942 - art. 4 (Ab)
- Abroge Loi n°42-891 du 28 septembre 1942 - art. 5 (Ab)
- Abroge Loi n°80-1058 du 23 décembre 1980
- Abroge Loi n°80-1058 du 23 décembre 1980 - art. 5 (Ab)
- Abroge Loi n°80-1058 du 23 décembre 1980 - art. 6 (Ab)
- Abroge Loi n°80-1058 du 23 décembre 1980 - art. 7 (Ab)
- Abroge Loi n°80-1058 du 23 décembre 1980 - art. 8 (Ab)

## **TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES.**

### **Article 108**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2512-16 (M)

### **Article 109**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2512-16-1 (M)

### **Article 110**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code du domaine de l'Etat - art. L69-2 (Ab)

### **Article 111**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-494 du 6 juin 2000 - art. 4 (M)

### **Article 112 (transféré)**

- Modifié par LOI n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 - art. 16 (VD)
- Modifié par LOI n°2009-1436 du 24 novembre 2009 - art. 16 (V)

### **Article 112**

- Modifié par Ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 - art. 15
- I. — La protection dont bénéficient les membres du corps préfectoral et du cadre national des préfectures et les agents des douanes en vertu de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires couvre les préjudices qu'ils subissent à l'occasion ou du fait de leurs fonctions.

Elle est étendue aux conjoints, enfants et ascendants directs des personnes mentionnées à l'alinéa précédent lorsque, du fait des fonctions de ces dernières, ils sont victimes de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages.

Elle peut être accordée, sur leur demande, aux conjoints, enfants et ascendants directs des membres du corps préfectoral et du cadre national des préfectures, des agents des douanes décédés dans l'exercice de leurs fonctions ou du fait de leurs fonctions, à raison des faits à l'origine du décès ou pour des faits commis postérieurement au décès mais du fait des fonctions qu'exerçait l'agent décédé.

II, III, IV-Paragraphe modificateurs.

V.-Lorsque les conjoints, enfants et ascendants directs des magistrats de l'ordre judiciaire sont victimes de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages du fait des fonctions de ces derniers, la protection prévue à l'article 11 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature leur est étendue. Elle peut également être accordée, à leur demande, aux conjoints, enfants et ascendants directs des magistrats de l'ordre judiciaire décédés dans l'exercice de leurs fonctions ou du fait de leurs fonctions, à raison des faits à l'origine du décès ou pour des faits commis postérieurement au décès mais du fait des fonctions qu'exerçait le magistrat décédé.

### **Article 113**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code pénal - art. 433-5-1 (V)

### **Article 114**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de la santé publique - art. L3332-15 (M)
- Modifie Code de la santé publique - art. L3332-16 (V)

### **Article 115**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 - art. 23 (M)

### **Article 116**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 - art. 23-2 (M)

### **Article 117**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-494 du 6 juin 2000 - art. 2 (VT)

### **Article 118**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2002-1094 du 29 août 2002 - art. 3 (V)

### **Article 119**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2002-1094 du 29 août 2002 - art. 3 (V)

## **TITRE VI : DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER**

### **Chapitre Ier : Dispositions de portée générale.**

### **Article 121**

Les articles 1er, 8 à 13, 16 à 22, 23 (I), 24 à 42, 44, 45, 47 à 51, 53, 57, 59, 60, 63 à 65, 73, 76, 78 (I et II), 80 à 85, 90, 110, 111, 112 (I, II et V), 113 et 117 sont applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna sous réserve des adaptations suivantes :

Pour l'application de l'article 76 en Nouvelle-Calédonie :

a) Après les mots : menace à l'ordre public, sont insérés les mots : et après la consultation prévue à l'article 7 de l'ordonnance n° 2002-388 du 20 mars 2002 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Nouvelle-Calédonie, ;

b) La dernière phrase du premier alinéa est ainsi rédigée :

Cette autorisation provisoire de séjour ouvre droit à l'exercice d'une activité professionnelle dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur localement.

Pour l'application de l'article 76 en Polynésie française, après les mots : menace à l'ordre public, sont insérés les mots : et après consultation du comité consultatif prévue à l'article 7 de l'ordonnance n° 2000-372 du 26 avril 2000 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en Polynésie française.

### **Article 122**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code des communes de la Nouvelle-Calédonie - art. L131-13-1 (M)

### **Article 123**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°77-1460 du 29 décembre 1977 - art. 5 (AbD)

### **Article 124**

En Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les voies de fait ou la menace de commettre des violences contre une personne, ou l'entrave apportée, de manière délibérée, à l'accès et à la libre circulation des personnes ou au bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de sûreté, lorsqu'elles sont commises en réunion de plusieurs auteurs ou complices, dans les entrées, cages d'escaliers ou autres parties communes d'immeubles collectifs d'habitation, sont punies de deux mois d'emprisonnement et d'une amende de 3 750 Euros ou sa contre-valeur en monnaie locale.

Sont punies des mêmes peines les voies de fait ou la menace de commettre des violences contre une personne ou l'entrave apportée, de manière délibérée, au bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de sûreté commises sur les toits des immeubles collectifs d'habitation.

### **Article 125**

En Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et à Mayotte, sera punie d'un emprisonnement de deux ans au plus et d'une amende de 37 500 Euros au plus, ou de sa contre-valeur en monnaie locale, ou de l'une de ces deux peines seulement, toute personne qui aura frauduleusement supprimé, masqué, altéré ou modifié de façon quelconque les noms, signatures, monogrammes, lettres, chiffres, numéros de série, emblèmes, signes de toute nature apposés ou intégrés sur ou dans les marchandises et servant à les identifier de manière physique ou électronique. Seront punis des mêmes peines les complices de l'auteur principal.

## **Article 126**

- Modifié par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004 - art. 132 JORF 10 juillet 2004

I. - Paragraphe modificateur.

II. - Les dispositions de l'article L. 34-3 dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre et Miquelon et à Mayotte et de l'article L. 34-4 en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna entreront en vigueur le 1er janvier 2005.

## **Article 127**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Ordonnance n°2000-371 du 26 avril 2000 - art. 15 (M)
- Modifie Ordonnance n°2000-371 du 26 avril 2000 - art. 30 (M)
- Modifie Ordonnance n°2000-372 du 26 avril 2000 - art. 16 (M)
- Modifie Ordonnance n°2000-372 du 26 avril 2000 - art. 32 (M)
- Modifie Ordonnance n°2000-373 du 26 avril 2000 - art. 15 (M)
- Modifie Ordonnance n°2000-373 du 26 avril 2000 - art. 30 (M)
- Modifie Ordonnance n°2002-388 du 20 mars 2002 - art. 16 (M)
- Modifie Ordonnance n°2002-388 du 20 mars 2002 - art. 32 (M)

## **Article 128**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code des communes de la Nouvelle-Calédonie - art. L121-24 (V)
- Modifie Code des communes de la Nouvelle-Calédonie - art. L122-17 (V)

## **Article 129**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°77-1460 du 29 décembre 1977 - art. 3 (M)

## **Article 130**

L'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité est applicable en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles

Wallis et Futuna et à Mayotte.

## **Chapitre II : Dispositions relatives à Mayotte.**

### **Article 131**

Les articles 1er, 3, 21, 22, 23 (I), 24 à 27, 31, 76, 77, 79, 80 à 84, 86 à 89, 91, 94 à 99, 102, 103, 105, 110 à 112 et 117 sont applicables à Mayotte.

### **Article 132**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code du travail applicable à Mayotte. - art. L610-1 (M)

### **Article 133**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code des douanes de Mayotte - art. 282 (V)

### **Article 134**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code des douanes de Mayotte - art. 194 (M)

### **Article 135**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code du travail applicable à Mayotte. - art. L341-1 (M)

### **Article 136**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 - art. 34 (VT)

### **Article 137**

I. - Les agents de la collectivité départementale de Mayotte affectés, à la date de promulgation de la présente loi, dans les services de la police nationale, sont intégrés dans les corps homologues de la police nationale correspondant aux fonctions qu'ils exercent dans la limite des emplois nécessaires au fonctionnement de ces services à Mayotte, sous la condition préalable d'avoir suivi un cycle de formation.

Ces intégrations interviendront à compter du 1er août 2004.

II. - Les agents intégrés en application des dispositions du présent article ne pourront être mutés en dehors des limites territoriales de Mayotte que sur leur demande ou par mesure disciplinaire.

III. - Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

### **Chapitre III : Dispositions relatives à la Polynésie française.**

#### **Article 138**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de la route. - art. L343-1 (M)

#### **Article 139**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de la route. - art. L343-1 (M)

#### **Article 140**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°77-1460 du 29 décembre 1977 - art. 5 (AbD)

### **Chapitre IV : Dispositions relatives à la Guyane et à la commune de Saint-Martin.**

#### **Article 141**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945 - art. 40 (Ab)

#### **Article 142**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945 - art. 12 quater (M)

#### **Article 143**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 78-2 (M)

Jacques Chirac

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

Jean-Pierre Raffarin

Le ministre de l'intérieur,  
de la sécurité intérieure  
et des libertés locales,

Nicolas Sarkozy

Le ministre des affaires sociales,  
du travail et de la solidarité,

François Fillon

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Dominique Perben

La ministre de la défense,

Michèle Alliot-Marie

Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,

Francis Mer

Le ministre de l'équipement, des transports,  
du logement, du tourisme et de la mer,

Gilles de Robien

La ministre de l'écologie  
et du développement durable,

Roselyne Bachelot-Narquin

Le ministre de la santé, de la famille  
et des personnes handicapées,

Jean-François Mattei

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation,  
de la pêche et des affaires rurales,

Hervé Gaymard

Le ministre de la fonction publique,  
de la réforme de l'Etat  
et de l'aménagement du territoire,

Jean-Paul Delevoye

La ministre de l'outre-mer,

Brigitte Girardin

Le ministre des sports,

Jean-François Lamour

Le ministre délégué au budget

et à la réforme budgétaire,

Alain Lambert

La ministre déléguée à l'industrie,

Nicole Fontaine

(1) Loi n° 2003-239.

- Travaux préparatoires :

Sénat :

Projet de loi n° 30 (2002-2003) ;

Rapport de M. Jean-Pierre Courtois, au nom de la commission des lois, n° 36 (2002-2003)  
;

Rapport d'information de Mme Jeanine Rozier, au nom de la délégation des droits des  
femmes, n° 34 (2002-2003) ;

Discussion les 13, 14 et 15 novembre 2002 et adoption, après déclaration d'urgence, le 19  
novembre 2002.

Assemblée nationale :

Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 381 ;

Rapport de M. Christian Estrosi, au nom de la commission des lois, n° 508 ;

Rapport d'information de Mme Marie-Jo Zimmermann, au nom de la délégation des droits des femmes, n° 459 ;

Discussion les 14, 15, 16, 21, 22 et 23 janvier 2003 et adoption le 28 janvier 2003.

Assemblée nationale :

Rapport de M. Christian Estrosi, au nom de la commission mixte paritaire, n° 595 ;

Discussion et adoption le 12 février 2003.

Sénat :

Projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, n° 153 (2002-2003) ;

Rapport de M. Jean-Pierre Courtois, au nom de la commission mixte paritaire, n° 162 (2002-2003) ;

Discussion et adoption le 13 février 2003.

- Conseil constitutionnel :

Décision n° 2003-467 DC du 13 mars 2003 publiée au Journal officiel de ce jour.